



## RAPPORT DE PRESENTATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1.1. Dépenses de fonctionnement

##### Chapitre 60 – « Achats et variations des stocks »

*L'article 6061 « Fournitures non stockables »* concerne les factures ENGIE, les consommations en 2020 représentent un total de 530 051€ réalisé au regard de la prévision de 581 000€. Cette dépense est en baisse par rapport à 2019 (- 50 000€) et est liée à une année 2020 plus humide.

*L'article 60622 « carburant »* présente un réalisé de 11 068€ pour une prévision de 16 000€. Ce poste est en baisse de 2 400€ sur 2019.

*L'article 60632 « fournitures petits équipements »* ce poste était initialement prévu au BP pour 130 000€ puis une augmentation de 60 000€ en cours d'année a été votée pour permettre d'acheter un stock de pièces de raccord chez CHRISTAUD pour une commande de 108 000€ dont 50% ont été livrés fin 2020 afin de constituer un stock sur 3 ou 4 ans.

Cette dépense réalisée de 192 122€ nécessite une liste ci-dessous non exhaustive :

- Acquisition de clapets, régulateur chapeaux et guide pour 4 972€ chez BAYARD (M24), 20 compteurs DN 65 joints et vis pour 4 487€ (M614), 7 compteurs Corely 65 plus BIR DN 150 pour 7 926€ (M639).
- Acquisition prise TSL 15, kit ensemble de vannage, des brides DN 100 pour 21 353€ chez Ste LIZAIGNE (M 116).
- Acquisition canalisation fonte DN 100/150/200 pour 7819€ chez CHRISTAUD (M143).
- Remplacement pompe filtre d'aspiration Mississippi chez ROSTAN pour 5 528€ (M284).
- Fournitures pour équipement lotissement Clorisse chez CHRISTAUD pour 3509€ (M333).
- Acquisition de 30 compteurs Zenner DN 100/150 pour 10 260€ chez SCP (M 421).
- Acquisition de fournitures colliers de prise en charges et autres éléments de robinetterie chez CHRISTAUD pour 21 855€ (M497 et 498).
- Achat de 2 démarreurs Schneider chez RAMBAUD ELEC pour 10 960€ (M706) pour Station Monétier dont 1 en stock.

- Achat vanne papillon DBL exent CV3-JOURDAN pour 6 308€ chez GFLOW (M725).
- Achat et livraison manchons et raccords pour 47 048€ chez CHRISTAUD (M823 et 824) pour réparation fuites.
- A rajouter de nombreuses factures d'équipement de réseaux (CHRISTAUD, SAMSE, ANDRETY, AUTO-DISTRIBUTION).

## Chapitre 61 « Services extérieurs »

*L'article 615232 « Entretien réparation réseaux »* reste conforme aux prévisions.

Cet article supporte notamment les travaux de curage et débroussaillage du canal de Ventavon pour 3 957€ (M 156), 33 700€ (M249), curage aval du canal de Ventavon pour 7 291€ (M 327), les travaux rigoles des chênes pour 5 153€ (M 248), le curage prise d'eau station des Prayaous pour 6080€ (M 283). Réalisation d'un merlon contre le débordement du ruisseau ,curage du fossé parcelle Prayaous 6823€ (M162), curage canal Gandière aval du pont pour 2 560€ (M238), curage Canal depuis la Saulce et Tallard pour 6 481€ (M286), curage Canal entre Jarjayes et Lettret pour 3 881€ (M 287), rétablissement protection Cathodique Les Empeygnées pour 7 395€ (M 308), travaux réparation fuite Chaumiane pour 2 882€ (M 365) et 2661€ (M 370), travaux abatage et débroussaillage canal entre Valserrès et Tallard pour 5 669€ (M 366), Intervention sur dégrilleur Prayaous pour 3 149€ (M 585), fourniture et pose dispositif de chauffage dans les stations de pompage pour 16 220€ (M 240)

*L'article 61551 « Entretien matériel roulant »* est en baisse de 5 150€ avec 9 846€ réalisé pour 15 000€ prévu.

*L'article 6156 « Maintenance »* a subi une dépense à hauteur de 7 670 € pour la déconnexion du transformateur plus câbles de Pont Sarrazin et déplacement sur la station des Prayaous par la Société ETEC pour remplacement en lieu et place de l'ancien (M 23)

*L'article 6168 « Autres primes d'assurance »* Au BP 2020 il a été prévu 10 000€, la dépense varie peu avec 7 260€ en 2020 contre 7 140€ en 2019

*L'article 617 « Etudes et recherches »* conforme aux prévisions avec 22 595€ réalisé pour 25 000€ prévu s'explique par les principales dépenses suivantes :

- Rappel du suivi écologique pluriannuel (2017 – 2018 et 2019) par ASELIA sur la restauration des habitats naturels de la retenue des poux 13 200€ (M 309)
- Suivi altimétrique Barrage des Poux par SALLA LECOMPTE pour 6 200€ (M 3)
- Intervention SIG par GE04 pour 1 455€ (M207) et 1740€ (M757)

## Chapitre 62 – « Autres services extérieurs »

*L'article 622 « Rémunérations intermédiaires et honoraires »* est conforme aux prévisions avec un réalisé de 140 740€ pour un prévisionnel de 140 000€.

L'ASA du Canal de Ventavon St Tropez a des montants d'honoraires toujours très élevés de par les nombreux contentieux existants et notamment avec EDF dont un aperçu non exhaustif est donné ci-dessous :

- 1) **Expertise barrage des Poux par M. Rousseau pour 60 739€**  
Il s'agit d'une décision du TA Marseille en date du 03/07/2020 dans laquelle M. ROUSSEAU demande une allocation provisionnelle de 60 739€
- 2) **Dossier Recours en annulation expertise barrage des Poux (Avocats SEVAUX MATHONET) coût 2 800€**
- 3) **Dossier recours TA Marseille Agence de l'Eau/ASL Valernes (Avocats LESAGE BERGUET) Coût 1 200€**
- 4) **Dossier EDF ouverture/fermetures vannes 2017, 2018, 2019 et 2020 (Avocats LANDOT et ASSOCIES Paris) coût proche de 34 672€**
- 5) **Dossier EDF pour gratuité 4 millions Kwh (Avocats LANDOTS ET ASSOCIES) pour 10 309€ entre le point des dossiers 2019 et 2020**
- 6) **Dossier Remise en état Canal de Ventavon (Avocats LANDOTS ET ASSOCIES) pour 8 054€ entre l'ouverture du dossier le suivi et le mémoire**
- 7) **Dossier recours contre la décision de la Région Sud (Avocats SEVAUX MATHONET) pour non-versement du solde de la subvention tranche 2 pour 5 250€**

*L'article 623 « frais de publicité »* concerne les frais de mise en ligne des appels d'offres pour la tranche 3 au niveau régional, national et Européen.

*L'article 627 « Services bancaires »* concerne les frais et intérêts liés à la ligne de crédit de 400 000€

*L'article 6288 « Autres services extérieurs »* concerne la redevance due à l'ASA du Canal de Gap dans le cadre de sa convention de gestion pour 178 950€ et fin 2020 l'ASA a commencé à verser les indemnités de servitude de passage pour 2 238€ dans le cadre de la Tranche 1 et 2.

#### **Chapitre 63 « Impôts taxes et autres »**

*L'article 637 « autres impôts et taxes »* enregistre une facture Agence de l'Eau 2019 pour 74 507€. Il s'agit de la consommation d'eau 2019 payé sur l'exercice 2020 et correspondant à 28 921 329 m<sup>3</sup> contre 18 212 859 m<sup>3</sup> en 2018

#### **Chapitre 64 « Personnel »**

Il est observé que les traitements autant pour le personnel titulaire que non titulaire est en progression due pour les premiers au paiement des frais de maîtrise d'œuvre tranche 3 pour le personnel de direction en charge d'exécuter les dossiers et pour les seconds le paiement des frais de maîtrise d'œuvre pour le personnel en charge d'exécuter le dossier Tranche 3 auquel il faut ajouter 12 428€ de salaire pour M. NENNA au titre des Allocations de Retour à l'Emploi. Pour information, au 31 décembre 2020 M. NENNA dispose encore de 376 jours d'ARE.

En revanche, les dépenses de charges sociales en 2020 sont conformes et concerne 4 trimestres pour 91 146€

#### **Chapitre 66 « Charges financières »**

*L'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »* pour 16 716€ contre 18 000€ prévu.

#### **Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »**

*L'article 673 « Titres annulés »* pour 257 271€ concerne essentiellement l'annulation d'un titre émis en 2019 à l'encontre de EDF pour une régularisation de la gratuité des 4 millions de Kwh pour 2015 pour la somme de 249 767,01€ ;

À la suite d'une requête de EDF pour contester ce titre et après vérification, celui-ci a fait l'objet de calculs erronés. Une DM n° 1 du 03/02/2020 annulait ce titre.

Les dépenses de fonctionnement pour 2020 s'élèvent à la somme de **1 887 614,99€** en hausse de 16% par rapport à 2019 (1 582 201.80€)

### **1.2. Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des postes suivants :

*Le chapitre 70 « Produit des services du domaine, ventes »* concerne les facturations de travaux, le rôle et quelques remboursements de frais pour 1 618 415€.

*Le chapitre 74 « Dotations et participations »* concerne le produit de la mise à disposition du système d'évacuation pluviale mis en location et versée à l'ASA par la Commune de Sisteron pour 120 000€.

*Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »* concerne essentiellement l'encaissement des loyers pour 11 535€

**Le Chapitre 77« Produits exceptionnels »** : concernent à l'article 7718 un remboursement de la Caisse d'Épargne pour double prélèvement d'échéance d'emprunt pour 27 913€.

L'article 7788 concerne le remboursement suite condamnation de EDF pour l'ouverture et fermeture des vannes 2017 (25 006€).

L'acompte + le solde de la gratuité des 4 millions de kwh 2020 pour 317 310€.

La régularisation des dossiers CSPE 2016 2017 2018 (dossiers transmis au service des Douanes début 2019) pour 337 175€ plus le remboursement de l'année 2019 versé en décembre 2020 pour 133 825€

Il a été aussi adressé à EDF en février 2020 un titre de régularisation des charges au titre de la gratuité des 4 millions de kwh 2013 pour 53 297€ (titre contesté par EDF)

Concernant EDF les 2 titres 2020 pour la gratuité des 4 millions de Kwh sont contestés ainsi que le titre pour régularisation des charges 2013 et donc à ce jour non payés pour la somme de 370 607€

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de **2 654 431,05€**

C'est ainsi que le résultat budgétaire de l'année 2020, en section de fonctionnement, équilibré aux prévisionnels, se clôture avec un excédent de **766 816,06 €** au terme de son exécution.

## **2. SECTION INVESTISSEMENT**

### **2.1. Dépenses d'investissements**

*L'article 1641 « Emprunts en euros »* On constate une baisse significative dans le remboursement des emprunts entre 2019 et 2020. Le montant remboursé de 137 375€ est conforme au prévisionnel de 140 000€.

#### **Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »**

*L'article 2158 « Autres matériels et installations »* réalisé pour 7 132€ concerne le remplacement de la chaudière pour la villa de La Saulce pour Mme Chazal pour 3 777€ et la mise en place des rayonnages à la station des Prayaous pour 3 355€.

*L'article 2182 « Matériel de transport »* concerne le remplacement du véhicule du Directeur en octobre 2020. L'ancien véhicule acquis en 2012 avait 250 000 kms et avait surtout de gros problèmes mécaniques pesant sur le budget de l'ASA depuis quelques années puisque celle-ci était sur le point de remplacer pour la 2eme fois le moteur. Le Président a pris la décision de remplacer ce véhicule dont la dépense peut paraître élevé mais cela va faire baisser le coût d'entretien de ce véhicule dans les 2 à 3 années à venir.  
L'utilisation de ce véhicule pour les missions affecté au canal de Gap font l'objet d'un titre de recette.

#### **Chapitre 23 « Immobilisations en cours »**

*L'article 231 « Immobilisations corporelles en cours »* réalisé pour 61 329€ en baisse par rapport au prévisionnel de 85 000€ sur le BP. Cela comprend pour l'essentiel les travaux du bâtiment des Prayaous (sit 4) pour 27 341€ (BOREY) ; ce bâtiment n'est toujours pas terminé et à ce jour, l'ASA a bloqué une dernière facture de 18 000€ depuis juin 2020.

Les travaux de dévoiement pour la parcelle ACANTHIS pour 17 845€ dont une convention établit entre les 2 parties permettra le remboursement à hauteur de 14 845€ sur 5 ans.

Des travaux de découpe du béton pour le bâtiment des Prayaous pour 2 473€.

Des travaux de fournitures pour la transmission et le raccordement de l'alarme et du superviseur à la station des Prayaous pour 2 479€.

Enfin les travaux de remplacement d'un moteur à la station Maugrath pour 11 191€.

#### **Opération 10 Conversion des irrigations**

Cette opération est soldée en dépense et subsiste un reste à réaliser (RAR) en recettes pour 100 500€ concernant le solde de la subvention FEADER tranche 2.



## Opération 12 Conversion irrigation Tr 3

Les subventions de l'Agence de l'Eau et la région FEADER ont été accordées pour 934 410€ pour un projet estimé à 1 040 000€.

Les appels d'offres ont été lancés en 2020. Ont été retenues :

- Pour la fourniture de canalisations et pièces spéciales la société ELECTROSTEEL
- Pour les travaux de pose des canalisations la société ABRACHY
- Pour les travaux du Puit de Valernes la société SOPEI
- Pour la mission de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) la société APAVE
- Pour la mission d'assistance environnementale et suivi écologique faune flore la société ASELIA ECOLOGIE
- Pour la mission de relevé topographique la société SE2T

En 2020, seule une dépense de 1 840€ a été réalisée pour la confection des panneaux d'affichage de l'opération Tranche 3

Il a été inscrit en restes à réaliser (RAR) fin 2020 en dépenses 1 040 000€ et en recettes 1 040 000€

Les dépenses d'investissement pour 2020 s'élèvent à la somme de **243 825,32€**.

Elles sont en baisse de 71% par rapport à 2019 (s'explique par + 400 000€ d'emprunt en 2019, lancement des travaux bâtiment Prayaous pour 101 955€ et remise en état des pompes pour 87 324€)

### 2.2. Recettes

Les seules recettes proviennent de la reprise du déficit d'investissement 2019 pour 614 092,79€ par compensation sur le résultat de fonctionnement et le versement d'un 1<sup>er</sup> acompte de l'Agence de l'Eau sur l'opération de reconversion des irrigations Tranche 3 pour 131 976€.

Les recettes d'investissements pour 2020 s'élèvent à la somme de **746 068,79€**

### 2.3. RESULTAT

Le résultat de l'année 2020 se clôture ainsi :

En fonctionnement par un excédent de 766 816,06 €

En investissement par un excédent de 502 243,47 €

Globalement sur l'exercice 2020 un excédent de 1 269 059,53 €

### Commentaires sur les résultats :

Globalement, la situation budgétaire s'améliore par rapport à 2019 faisant ainsi passer le résultat global à la clôture 2019 de 2 169 248,41€ à 2 824 215,15€ en 2020. Cependant cette situation nécessite quelques précisions sur les résultats.

### **En Fonctionnement courant**

La ressource en fonctionnement courant semble suffisante au prix d'un gros effort demandé aux adhérents via le rôle voté en 2019 (1700 000 €) et en 2020 (1 600 715€) contre 1 185 674€ en 2018).

Le montant du rôle 2020 en baisse de 100 000€ est lié à la baisse de consommation en m3 nécessitant une explication :

Consommation 2019 pour secteur Ventavon historique : 13 644 118 m3

Consommation 2020 pour secteur Ventavon historique : 11 027 021 m3 écart 2 617 097 m3

Consommation 2019 pour secteur St Tropez : 478 840 m3

Consommation 2020 pour secteur St Tropez : 458 997 m3 écart 19 843 m3

**Commentaire :** l'effort a été poursuivi en 2020 avec + 4.75% par rapport au tarif 2019 malgré la baisse significative des consommations en m3 et ainsi maintenir un niveau de trésorerie permettant de faire face aux dépenses de l'ASA dans l'entretien de ses réseaux d'irrigation et la défense de ses intérêts dans les nombreux contentieux auquel l'ASA doit faire face depuis plusieurs années avec EDF.

Pour information, EDF n'a plus rien versé à l'ASA au titre de la convention de 1972 depuis janvier 2019 et son passage au fournisseur d'énergie ENGIE soit environ 321 370€ en 2019 et 317 310€ pour 2020

### **En Investissements**

L'ASA a baissé son niveau d'endettement de près de 400 000€ par rapport à 2019

Peu de dépense d'investissement en 2020 car la priorité a été pour l'ASA de s'investir dans la passation des marchés concernant la conversion des irrigations tranche 3.

L'ASA a toujours en 2020 son contentieux avec la Région SUD FEADER quant à percevoir le solde de la tranche 2 de conversion des irrigations pour 100 500€ depuis 2018.

## **2.4. RESTES A REALISER**

Il y a des restes à réaliser rattachés au compte administratif 2020 pour 1 038 160 € de travaux dans le cadre de l'opération 12 « Conversion des irrigations Tr 3 » et 1 008 524€ de subventions réparties comme suit : Opération 12 « Conversion des irrigations Tr 3 » pour 802 434,18€ de subvention compte tenu du versement en 2020 d'un acompte de 131 976€ et l'emprunt de 105 589,82€ complétant le projet de l'opération 12 ainsi que le solde de l'opération 10 « conversion des irrigations Tr 2 » pour 100 500€

Le Directeur

Vincent De TRUCHIS

Fait à Gap, le 26 avril 2021

Le Président

Daniel POINCELET

